



# Rapport annuel

# 2024

# Sommaire

**03**

Édito

**04**

Membres

**06**

Vision et  
missions

**07**

Temps  
forts

**11**

Intégrité

**12**

Rapport  
financier

**14**

Bilan  
financier

**15**

Cadre  
logique

**16**

Instances

**17**

Équipe

# Édito

L'année 2024 est indéniablement une année charnière pour la coopération au développement qui a été marquée par les échéances politiques que ce soit en Belgique et plus largement au niveau mondial. Les résultats des élections belges, européennes et américaines ont malheureusement confirmé la montée des populismes et des extrêmes. En Belgique, pour la première fois, certains partis traditionnels ont opéré un virage dans leurs programmes politiques au sujet de la coopération.



En amont des élections, certains avaient déjà fait le choix de la conditionnalité de l'aide et d'une coopération centrée sur les intérêts de la Belgique. Ceci en contradiction avec les engagements de la Belgique et des principes adoptés au niveau international depuis la déclaration de Paris. Dans la foulée des résultats des élections, les différents gouvernements qui ont été constitués en Belgique et ailleurs, ont opéré des choix dans cette même ligne qui vont malheureusement impacter durablement la solidarité internationale, les pays et populations qui en bénéficient et les opérateurs qui travaillent à la mettre en œuvre.

En Belgique et durant toute l'année 2024, les coupes et fédérations des organisations de la société civile (OSC) ainsi que leurs membres et partenaires ont pourtant inlassablement alerté et mobilisé pour infléchir ces choix. Nous avons rappelé avec force et une multiplicité de moyens (cartes blanches, manifestations, « stunts » médiatiques, etc.) qu'investir dans la coopération est un investissement stratégique de la Belgique dans la stabilité mondiale. Dans un monde multi-polaire faisant face à des enjeux globalisés (réchauffement climatique, augmentation des inégalités, crises énergétiques et économiques, pandémie, etc.), la coopération représente un outil indispensable qui doit être valorisé.

Si nos actions de plaidoyer ont permis de contribuer à réduire les coupes budgétaires catastrophiques envisagées un temps (60%), la réduction de 25% du budget de la coopération belge reste un séisme pour tout le secteur. D'autant plus que certaines mesures figurant dans l'accord de gouvernement de l'Arizona vont représenter une double peine pour les OSC. Il s'agit notamment de la diminution de la réduction d'impôt sur les dons de 45 à 30%. A l'heure actuelle, nous continuons les combats menés en 2024 pour que demain, la société civile belge soit encore à même de mener à bien son rôle indispensable dans un état de droit. En particulier, dans un contexte où les attaques se multiplient à l'encontre de la société civile et les défenseurs de la solidarité que ce soit aux Etats-Unis, en RDC, à Gaza et dans bien d'autres pays y compris le nôtre.

Ce contexte nous pousse en tant que fédération à poursuivre notre travail de constructeur de ponts et à engager nos membres dans des réflexions stratégiques sur l'avenir de notre secteur. Les initiatives de la fédération en ce sens vont donc continuer notamment à travers les Assises de la coopération qui se dérouleront en septembre 2025.

En 2024, à côté de ces activités de plaidoyer et de réflexion, la fédération a également consacré beaucoup d'énergie et de ressources à préparer ses organisations membres au processus d'accréditation de la DGD. Les résultats de ce processus démontreront sans aucun doute que les OSC membres d'ACODEV sont des acteurs du développement professionnels, agiles et impactants. Malgré les difficultés et les orientations politique prises, les OSC continueront à déployer efficacement leurs interventions et leurs ressources pour venir en aide et soutenir les populations les plus vulnérables au Nord comme au Sud.

# Membres





## Membres adhérents



# Vision et missions

## Notre vision

ACODEV a pour vision une coopération de qualité dans laquelle ses membres contribuent aux nouveaux enjeux du développement, renforcent leurs compétences professionnelles et coordonnent leurs efforts avec les autres acteurs de la coopération au développement.

Nous, ACODEV, fédération professionnelle des associations francophones et germanophones de coopération au développement, visons à rassembler les associations et à avoir un rôle moteur et proactif à l'égard des membres, et nous recherchons un positionnement extérieur fort et clair qui traduise l'avis des membres, dans une optique de solidarité et d'atteinte d'objectifs communs.

Par ailleurs, nous existons par la dynamique des membres qui nous structurent et nous dirigent, et sommes également soutenus par un secrétariat qui assure la coordination des efforts et encourage, anime et stimule l'action ou la réflexion collective.

A cet égard, nous avons trois missions principales :

- Faciliter un cadre externe qui promeut une coopération de qualité en assurant la représentation et la promotion des intérêts collectifs des membres, notamment avec les pouvoirs publics subsidiants
- Soutenir et encourager les membres dans leurs efforts de professionnalisation et de renforcement de la qualité de leurs actions
- Faire reconnaître le monde OSC et ses valeurs dans son ensemble et sa diversité.

## Nos missions

# Temps forts de l'année

## Réaffirmer le rôle essentiel de la solidarité internationale

Les élections fédérales, régionales et européennes ont évidemment marqué l'actualité politique de 2024. Le Mémoire d'ACODEV, élaboré dès l'année précédente, a été largement distribué à des contacts politiques pour **mettre en avant les revendications et les priorités du secteur de la solidarité internationale**. La fédération a aussi publié une analyse des programmes des partis. Grâce à ce travail de plaidoyer, ACODEV a été entendu pour la première fois, après les élections, lors des tables rondes des partis au niveau des entités fédérées.

Mais au niveau fédéral, les résultats des élections de juin ont soufflé un avis de tempête sur les acteurs belges de la coopération internationale, et sur les organisations de la société civile (OSC) en particulier. Les premières *supernotas* du formateur évoquaient **des scénarios catastrophiques pour le secteur** : coupes budgétaires jusqu'à 60%, augmentation de l'apport propre de 20 à 30%, voire défédéralisation de la coopération au développement.

Les OSC et acteurs institutionnels (AI), à travers leurs fédérations (ACODEV, ngo-federatie, Fiabel) et coupoles (CNCD-11.11.11, 11.11.11), se sont immédiatement mobilisées et de **nombreuses actions de mobilisation, de plaidoyer et de communication ont été entreprises pour combattre ces mesures** et rappeler que dans un monde interconnecté, investir dans la solidarité internationale est une nécessité ! Une campagne de communication a été lancée dans la foulée de la publication du Rapport 2024 sur la Coopération belge du CNCD-11.11.11 ; une bulle géante a été installée rue de la Loi, symbolisant le danger de s'isoler dans un monde frappé par des crises globales ; 120 personnalités issues des différents secteurs de la société belge ont signé une carte blanche appelant à investir dans la coopération internationale ; et des centaines d'acteurs de la coopération internationale ont participé à une action de mobilisation des OSC au pied de la Tour des finances.



Les fédérations et coupoles se sont mobilisées et de nombreuses actions de mobilisation, de plaidoyer et de communication ont été entreprises pour rappeler que dans un monde interconnecté, investir dans la coopération internationale est une nécessité !

Ces actions ont contribué à retirer de l'accord de gouvernement l'augmentation de l'apport propre des OSC et à **réduire de manière importante les coupes budgétaires prévues** pour le secteur de la coopération internationale. Malheureusement, la réduction d'impôt pour les dons est diminuée (de 45% à 30%), ce qui risque d'avoir un impact très négatif sur le secteur associatif en général ; surtout, **les coupes budgétaires restent très importantes (-25%) et très inquiétantes** pour les OSC. Cette tendance s'observe non seulement en Belgique, mais aussi au niveau européen (France, Suède, Pays-Bas...) voire mondial. C'est pourquoi ACODEV poursuit en 2025 son action de plaider en faveur du budget des OSC et du rôle essentiel de la coopération non gouvernementale dans la construction d'un monde plus juste et l'atteinte des Objectifs de développement durable.

## Améliorer l'environnement légal des OSC

Fin 2022, les fédérations avaient débuté des négociations avec l'autorité fédérale pour réformer l'Arrêté Royal (AR) du 11 septembre 2016 concernant la coopération non-gouvernementale, l'adapter aux enjeux actuels de la solidarité internationale et s'assurer qu'il offre des conditions plus favorables au travail et au financement des OSC. Après de longs mois de négociation, **l'AR 2016 révisé a été publié au Moniteur belge en avril 2024.**

Les **objectifs de simplification administrative visés par les fédérations et les OSC ont été atteints**: cet AR revu propose par exemple une nouvelle souplesse en matière d'évaluation (par la mise en place d'un plan d'évaluation à présenter par chaque OSC) ; la simplification du dossier à présenter pour une demande d'accréditation (24 documents à présenter au lieu de 50 et dispenses accordées), ou encore des facilités pour les fusions et les consortium d'OSC. En ce qui concerne les CSC, il est prévu qu'ils soient plus stratégiques et impliquent plus d'acteurs (OSC humanitaires, coopération bilatérale directe).

Enfin, les assemblées générales d'ACODEV et ngo-federatie se sont mises d'accord sur des propositions de balises générales pour le mécanisme d'attribution des budgets des programmes quinquennaux, mais l'administration n'a pas voulu figer ces balises dans l'AR.

## Préparer à l'accréditation et au screening

Cette année 2024 a aussi été marquée, pour la plupart des organisations membres, par la **préparation du dossier de demande d'accréditation**, qu'elles devaient introduire au plus tard le 31 décembre 2024. L'accréditation en tant qu'OSC, qui donne accès à des financements fédéraux, doit en effet être renouvelée tous les 10 ans. Pour l'obtenir, les organisations doivent passer un exercice de screening sur leurs capacités de gestion dès 2025.

Un **important plan d'appui a été déployé**, en collaboration avec ngo-federatie, pour accompagner les membres dans cette démarche essentielle. Un manuel comprenant toutes les informations de base sur la demande d'accréditation a été publié par les fédérations, ainsi que des pages web spéciales et un document FAQ interactif. Un grand nombre d'activités de renforcement de capacités ont été organisées par ACODEV : 25 formations, 5 sessions d'infos, 9 ateliers d'échanges et 53 coachings individuels en gestion financière, gestion des risques et intégrité. L'équipe de la fédération a été largement mobilisée par ce dossier, non seulement pour appuyer les membres de manière rapprochée, mais aussi pour préparer la propre demande d'accréditation de la fédération.

Au 31 décembre 2024, **94 organisations** avaient déposé leur demande d'accréditation, dont 51 membres d'ACODEV et 17 nouvelles organisations. ACODEV continue à accompagner ses membres en 2025 pour le screening.

Cette année a aussi marqué le lancement du cadre de **financement des OSC humanitaires** belges pour la période 2025-2026. En parallèle, les OSC et les fédérations ont continué la réflexion sur les perspectives d'avenir de l'humanitaire, dont le triple Nexus et les financements flexibles. Deux réunions ont été organisées entre les OSC humanitaires et la Direction D5.1 pour poursuivre un dialogue ouvert et stratégique avec la DGD. L'événement *Decision Day* réunissait les 8 organisations humanitaires pour une journée de réflexion sur le mécanisme de financement des OSC en matière humanitaire. Cet événement a permis d'aboutir à une note de positionnement qui met l'accent sur la flexibilité des financements.

## Accompagner les enjeux d'avenir du secteur

Tout au long de l'année, ACODEV a offert l'opportunité aux membres de réfléchir et de se former sur différents enjeux touchant à l'avenir des OSC et de la solidarité internationale. La trajectoire « Fusion et consortiums » de la fédération a accompagné une dizaine d'organisations dans leur volonté de **rapprochement stratégique, de mutualisation des ressources et d'évolution** pour faire face aux nouveaux défis du secteur. Cet appui a débouché sur 5 fusions effectives courant 2024 et 2025.

Dans le cadre de la deuxième Fête de la solidarité internationale, organisée par le CNCD-11.11.11 en collaboration avec la fédération, ACODEV animait l'atelier « **Quel rôle pour les ONG occidentales dans un monde qui se désoccidentalise ?** ». Marie De Ridder, anthropologue à l'UCL, François Polet, chargé d'étude au CETRI, Vincent Pradier, chargé d'étude et d'analyse à Coordination Sud, et Thomas Rosenthal, chercheur à l'Université Panthéon/Sorbonne, y ont débattu avec les participant-es des manières dont le secteur de la solidarité internationale peut se transformer dans un contexte de crise environnementale et climatique, de remise en cause du système multilatéral, et dans un monde qui se « désoccidentalise » ou se « multipolarise ».

Dans le cadre de la deuxième Fête de la solidarité internationale, ACODEV animait l'atelier « **Quel rôle pour les ONG occidentales dans un monde qui se désoccidentalise ?** » pour débattre de la manière dont le secteur peut se transformer dans un contexte de crise environnementale et climatique, de remise en cause du système multilatéral, et dans un monde qui se « désoccidentalise ».



ACODEV a aussi choisi d'adresser **la thématique du « bien-être au travail »**. **Un plan d'action présenté en 2023 s'est concrétisé** par l'organisation de deux formations (Prévenir le burn-out et Prévenir le harcèlement), trois ateliers « Bien-être » à l'attention des managers, RH, acteurs du bien-être au travail, et trois ateliers de prévention du burn-out à l'attention des personnes à risques. Un atelier de capitalisation des bonnes pratiques a également eu lieu en fin d'année. Des fiches pratiques disponibles sur le site de la fédération permettent à toutes les OSC de profiter des acquis de ces travaux.

## Augmenter l'impact de l'ECMS

ACODEV a investi fortement pour l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) avec l'engagement d'une deuxième collaboratrice sur ce dossier en 2023 et 2024. Ces efforts ont notamment porté sur le **développement d'une stratégie de plaidoyer pour l'ECMS** avec le CNCD-11.11.11. Un mémorandum « ECMS » a été élaboré en vue des élections et a été promu auprès d'administrations clés. La promotion de l'ECMS passe également par la communication sectorielle et en 2024, le travail a débuté sur une campagne de promotion de l'ECMS à l'école déployée en mai 2025.

En novembre, en collaboration avec BeGlobal, ACODEV a organisé le **Forum d'échanges des directions d'Ecoles du réseau d'enseignement de la FELSI**. 11 organisations actives en ECMS ont échangé avec plus d'une quarantaine de directions d'écoles sous forme de débats mouvants, de speed-dating et de World Café sur l'engagement citoyen, le rôle de l'école dans celui-ci, le vivre-ensemble, les partenariats entre l'école et les acteurs externes, ou la mobilisation de la communauté éducative. Une occasion pour les direction d'écoles de (re)découvrir le travail des OSC en milieu scolaire et leur flexibilité face aux besoins et défis du monde de l'enseignement.

## Former, appuyer et rassembler

**57 activités de renforcement de capacités** (formations, ateliers d'échanges, conférences...) ont été organisées en 2024 par ACODEV ou en collaboration avec ngo-federatie et/ou Fiabel, dont 25 dans l'optique de la préparation au screening et d'autres sur le bien-être au travail, l'ECMS, le plaidoyer ou encore les financements européens.

Les **groupes de travail (GT)**, qu'ils soient propres à ACODEV ou organisés en commun avec ngo-federatie et/ou Fiabel, restent un lieu très important de travail, d'échange, d'apprentissage, et de co-construction entre OSC. 8 GT ont été actifs en 2024 dans le domaine du genre, des finances, de l'intégrité, des partenariats égaux, du personnel international, de l'aide humanitaire, du monitoring & évaluation et de l'ECMS.



En 2024, **les instances de la fédération** se sont réunies à 8 reprises : 2 Assemblées générales et 6 réunions du Conseil d'administration, dont un CA commun entre ACODEV et ngo-federatie qui a porté sur les partenariats multi-acteurs et la communication sectorielle.

Lancé en 2023, Le **Fonds D4D** est une initiative de ACODEV, Ngo-federatie et Fiabel au profit des organisations membres, qui vise à stimuler l'innovation en matière digitale pour contribuer et accélérer l'atteinte des objectifs du développement durable. Pour cette édition 2024, 5 projets ont été sélectionnés et ont reçu un soutien pour un total de 70.000 €.

L'enveloppe du **Fonds Qualité** était exceptionnellement plus conséquente pour 2024 grâce à l'apport de 50.000€ supplémentaires dégagés par ACODEV pour soutenir les membres en cette année de préparation des plans stratégiques et du screening. 21 projets (17 projets individuels et 4 collectifs) ont pu être soutenus pour un montant total de 115.415 €.



## Intégrité chez ACODEV

Comme pour l'ensemble de ses membres, le respect de l'intégrité tant morale que financière est considérée comme une valeur fondamentale du fonctionnement d'ACODEV. A cette fin, ACODEV a signé en 2019 la charte intégrité du secteur et s'est dotée, conjointement avec le CNCD-11.11.11 avec laquelle elle est en co-association, d'une série d'instruments dont un code éthique suffisamment clair, un mécanisme de signalement, une personne agissant en tant que conseiller en intégrité...

Par ailleurs ACODEV continue de participer à la Task Force Intégrité qui vise à intégrer de manière adéquate la prise en compte de l'intégrité dans le cadre réglementaire belge de la coopération au développement et continue également d'organiser avec ngo-federatie et Fiabel, nos fédérations sœurs, un appui auprès des membres en intégrité.

Lors de l'année 2024, tout comme d'ailleurs lors des années antérieures, aucune plainte d'intégrité liée à un comportement inadéquat de notre personnel, de nos volontaires ou des membres de notre Conseil d'Administration n'a été déposée sur le point de signalement d'ACODEV. Ce point de signalement est accessible facilement sur notre site internet [via la page suivante](#).

# Rapport financier

Les comptes annuels 2024 seront publiés à la banque nationale pour le 30 juin 2025 et accessibles en ligne via le lien suivant : <https://consult.cbso.nbb.be>

Vous pouvez indiquer le n° d'association d'ACODEV : 0462279234.

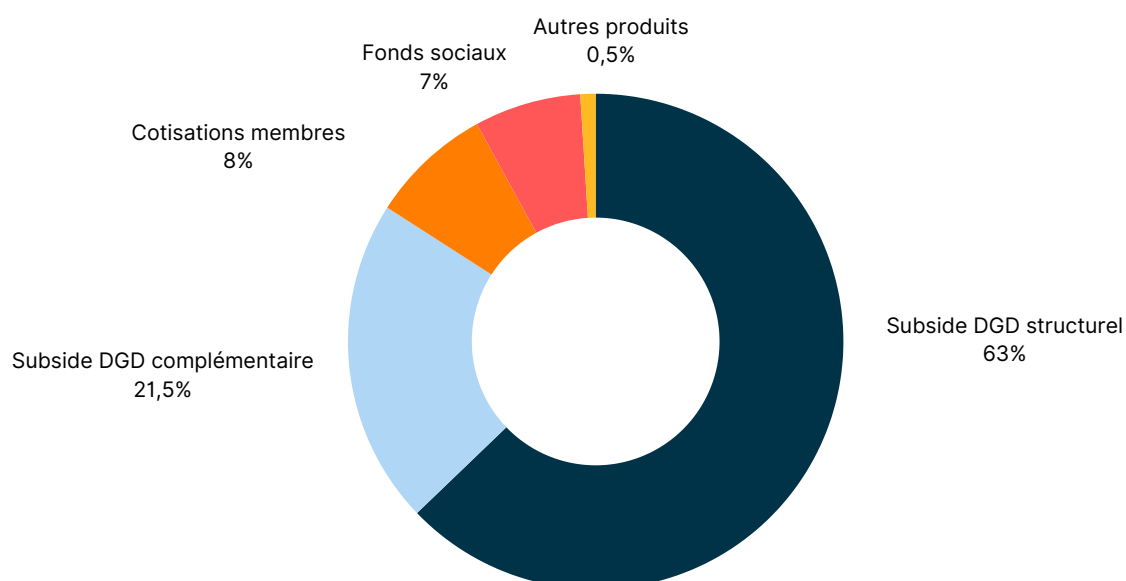
## Résultat positif 2024 : 56.348,83 EUR

L'année 2024 s'est terminée avec un résultat net de 56.348,83 €.

## Produits 2024 : 1.354.654,13 EUR

- Les subsides de la DGD ont constitué en 2024 près de 85% des ressources de la Fédération. Ces subsides comprennent :
  - le subside structurel à hauteur de 63%
  - le subside du programme complémentaire 2022-2026 à hauteur de 21,5%
- Les cotisations membres ont représenté 8% des ressources
- Les fonds sociaux ont constitué 7% des ressources. Ces subsides, dont principalement le fonds Maribel, couvrent essentiellement les fonctions de supports (logistique et informatique).

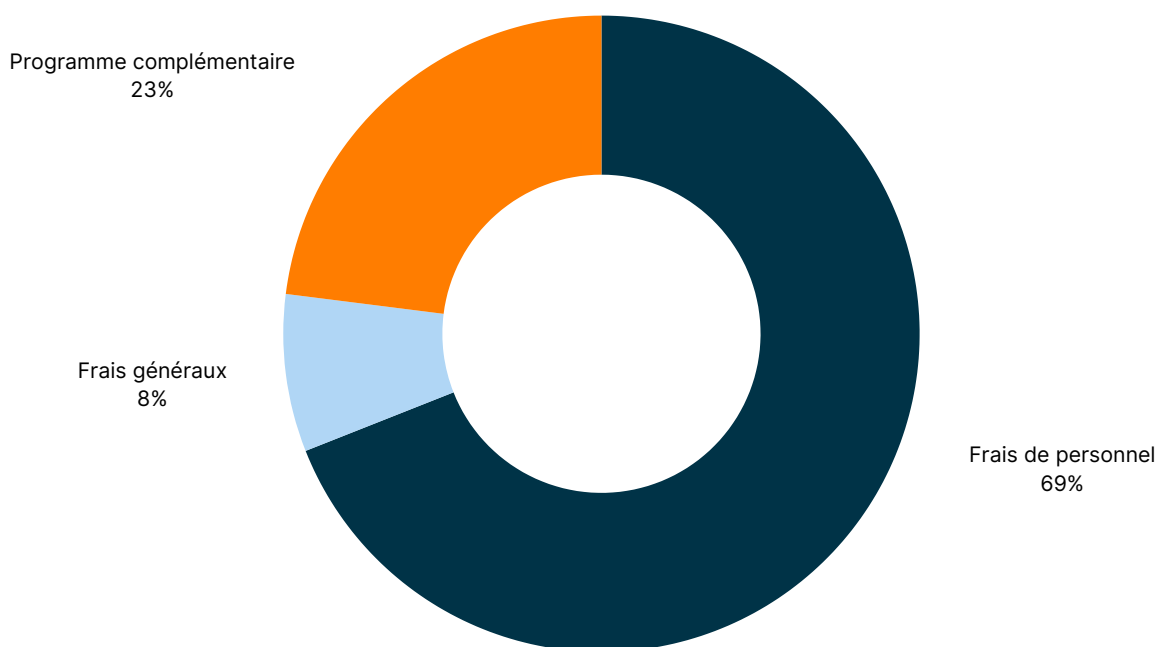
### Répartition des produits par source de financement



## Utilisations 2024 : 1.298.305,30 EUR

- Les frais de personnel ont représenté 69% des dépenses en 2024, ce qui donne en chiffres 898.340,44 euros. Pour réaliser ses missions, ACODEV a mobilisé 10,53 ETP.
- Le programme complémentaire a constitué des dépenses de 291.956,05 € soit 23%. Ces dépenses portent sur des activités d'appui aux membres déclinées en Objectifs Spécifiques (OS1 environnement favorable aux OSC, OS2 transparence et OS3 formations, fonds qualité, recherches)
- Les frais généraux étaient quant à eux de 108.008,81 € soit 8% des dépenses.

### Répartition des utilisations



# Compte de résultat

| <b>CHARGES</b>                            | <b>2024</b>         | <b>PRODUITS</b>                                     | <b>2024</b>         |
|-------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>           | <b>898.340,44</b>   | <b>Subsides DGD</b>                                 | <b>1.134.531,23</b> |
| Rémunération des employés / coût patronal | 869.524,70          | Subside structurel frais personnel & fonctionnement | 847.575,18          |
| Déplacement domicile-travail              | 14.873,46           | Subside complémentaire DTF                          | 291.956,05          |
| Assurance-loi/accident travail            | 2.948,42            |                                                     |                     |
| Honoraires GroupS                         | 9.752,70            |                                                     |                     |
| Autre frais de personnel (Mensura)        | 898,69              |                                                     |                     |
| <b>TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>      | <b>399.954,86</b>   |                                                     |                     |
| Charges occupation locaux                 | 52.942,05           | <b>Fonds sociaux</b>                                | <b>95.771,43</b>    |
| Communications                            | 9.387,86            |                                                     |                     |
| Matériel de bureau                        | 3.077,11            | <b>Autres subsides F4s</b>                          | <b>400,00</b>       |
| Investissements/amortissements            | 2.946,43            |                                                     |                     |
| Publications                              | 1.904,47            | <b>Contribution membres</b>                         | <b>105.651,50</b>   |
| Abonnements/revues/cotisation             | 9.595,12            |                                                     |                     |
| Frais de réunion (en Belgique)            | 4.545,08            |                                                     |                     |
| Formation, séminaire, personnel           | 3.168,06            |                                                     |                     |
| DTF Budget complémentaire                 | 291.956,05          |                                                     |                     |
| OS1 : 16.160,30                           |                     |                                                     |                     |
| OS2 : 39.922,80                           |                     |                                                     |                     |
| OS3 : 235.872,87                          |                     | <b>Récupération de frais</b>                        | <b>3.006,14</b>     |
| Frais de déplacements                     | 227,40              |                                                     |                     |
| Prestation de Tiers                       | 11.194,96           | <b>Produits autres</b>                              | <b>108,00</b>       |
| Frais de notoriété                        | 3.223,28            |                                                     |                     |
| Charges financières                       | 410,04              | <b>Produits financiers</b>                          | <b>9.380,08</b>     |
| Pertes/charges diverses                   | 4.728,86            |                                                     |                     |
| Frais assurances RC/incendie              | 657,27              | <b>Produits exceptionnels</b>                       | <b>805,75</b>       |
|                                           |                     |                                                     |                     |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                      | <b>1.298.305,30</b> | <b>TOTAL PRODUITS</b>                               | <b>1.354.654,13</b> |
|                                           |                     |                                                     |                     |
|                                           |                     | <b>Résultat net</b>                                 | <b>56.348,83</b>    |

# Cadre logique

Voici le cadre logique (Objectifs spécifiques et Résultats) du dossier technique et financier (DTF) 2022-2026 des 3 fédérations ACODEV - Fiabel - ngo-federatie. La théorie du changement plus complète peut être trouvée dans le DTF 22-26 sur le site d'ACODEV.

## OS1

**L'environnement politique est favorable aux OSC et AI et leur facilite l'accès à différentes sources de financement qui soutiennent leur travail et leurs activités**

R1.1 : L'environnement politique et réglementaire concernant les OSC et AI est favorable

R1.2 : L'accès au financement et ses modalités sont simplifiés et améliorés

R1.3 : Les OSC et AI développent collectivement des positionnements sectoriels en fonction du contexte et avec les partenaires jugés pertinents

## OS2

**L'assise sociétale du secteur et les partenariats des OSC/AI sont renforcés**

R2.1 : La stratégie de communication des fédérations contribue à une image positive du secteur

R2.2 : Les OSC et AI développent des partenariats, synergies et complémentarités tant en interne qu'en externe notamment avec la société civile élargie, les entreprises et le monde académique qui comprennent la plus-value des OSC et AI

## OS3

**Les OSC et AI sont des acteurs qui sont "fit for the future"**

R3.1 : Les OSC et AI sont renforcés dans leurs capacités pour être agiles et professionnels

R3.2 : Les OSC et AI sont accompagnés dans des trajectoires de réflexion stratégiques en fonction et en lien avec les enjeux actuels et futurs

# Instances

## Assemblée générale

L'Assemblée générale prend les grandes décisions concernant les stratégies, les politiques, la gestion et les membres d'ACODEV. Chaque membre dispose d'une voix.

Le Conseil d'administration convoque les membres pour au moins deux assemblées générales ordinaires par an (généralement en juin et décembre).

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'ACODEV est composé d'un·e Président·e et de 10 à 15 représentant·es d'organisations membres, élu·es lors de l'AG avec un mandat de 3 ans. Ils se réunissent 1 fois par mois pour suivre de près les décisions stratégiques prises en AG.

### Président

- Arnaud Levêque

### Administrateurs·trices

- Chafik Allal – ITECO
- Benoit De Waegeneer – HUMUNDI
- Hélène Debaisieux – QUINOA
- Laurence Gérard – HANDICAP INTERNATIONAL BELGIQUE
- Noémie Kayaert – LE MONDE SELON LES FEMMES
- Quentin Hayois – COMMISSION JUSTICE ET PAIX
- Pierre Laviolette – PLAN INTERNATIONAL BELGIQUE
- Fanny Polet – VIVA SALUD
- Vincent Slypen – LOUVAIN COOPERATION
- Frédéric Triest – AVC-CSC INTERNATIONAL
- Sabine Jennes – WSM
- Véronique Wemaere – SOLSOC
- Marie Wuestenberghs – ILES DE PAIX
- Arnaud Zacharie – CNCD-11.11.11

# Équipe

## Direction

- Raphaël MALDAGUE

## Pôle plaidoyer et réglementation

- Coordinatrice plaidoyer et réglementation : Mathilde VAN ROOST
- Chargée d'appui juridique et ressources humaines : Solange ORREGO
- Chargée de plaidoyer, d'appui UE et aide humanitaire : Anita SAFI DIAZILA

## Pôle appui qualité et recherche

- Coordinateur appui qualité et recherche : Etienne DE LEEUW
- Chargée ECMS et recherche : Magali LUCY
- Chargée d'appui GCP/GAR : Samantha HOBRO

## Fonctions d'appui

- Secrétariat et logistique : Catherine DELVOSAL
- Chargé de l'informatique : Wissam ELAHSOUMI
- Chargé de communication : Lawrence PIETERS



ACODEV asbl  
(462279234)  
Quai du Commerce, 9  
1000 Bruxelles  
RPM de Bruxelles

Tél : 02/219.88.55 – Fax : 02/217.99.63  
[info@acodev.be](mailto:info@acodev.be)  
[www.acodev.be](http://www.acodev.be)

Editeur responsable : Raphaël Maldague



avec le soutien de



**Belgium**  
partner in development